



# Trait d'Union

Bulletin de liaison de  
l'Union Génomique Anjou-Maine

Bulletin  
gratuit  
n°1  
- Janvier 2007 -  
Tirage : 50 ex.

U.G.A.M. : ✉ : 76 rue de la Picotière – 49000 ANGERS - ☎ 02.41.48.26.27 - / Courriel : ugam@wanadoo.fr

Président d'Honneur : M. Jean-Claude ANTONINI, maire d'Angers

Membres du Bureau : Pascal DOLLÉ, président – Marc MORIN, vice-président – Gustave BOURREAU, trésorier  
Michèle TAILLANDIER, secrétaire – Robert TAILLANDIER, secrétaire adjoint

Comité de rédaction : Eliane CHARRIER, Pascal DOLLÉ, Michèle et Robert TAILLANDIER

## Sommaire

	Page :	Page :
Éditorial .....	1	Compte-rendu de la réunion du 9 mai 2006 .....4
Statuts .....	2	Événements passés .....5
Pourquoi "Anjou-Maine" ?.....	3	Agenda / Remerciements .....6

## Éditorial

C'est avec un réel plaisir que nous vous présentons le premier numéro de *Trait d'Union*. Comme l'indique son nom, nous souhaitons que celui-ci soit le lien entre toutes les associations appartenant à l'Union Génomique Anjou-Maine (voir notre article (p. 3) : *Pourquoi "Anjou-Maine" ?*).

Cela fait neuf mois que l'U.G.A.M. existe. Si sa gestation – dûment réfléchi – fut longue et parfois difficile, on ne peut que se réjouir des échanges, du nombre de manifestations à laquelle l'UGAM a déjà participé... et ce n'est qu'un commencement !

Créée conjointement par l'Association pour le Dictionnaire des Familles de l'Anjou (A.D.F.A.) et par la Société des Sciences Lettres et Arts de Cholet et de sa Région (S.L.A.), cette Union se veut dynamique, active, mais également conviviale. Comme vous pourrez le lire dans les statuts qui suivent, elle se veut fédératrice, sans pour autant s'immiscer dans la vie des associations qui y sont affiliées.

Intégrer cette Union, c'est vouloir participer au développement de la généalogie, mais également à celle des sciences connexes.

Intégrer cette Union, c'est non seulement bénéficier de l'expérience et des connaissances des membres des autres associations, mais c'est également pouvoir profiter de leurs structures ou de leurs matériels. Ainsi, l'année passée, les deux associations affiliées se sont-elles prêtées, le temps de manifestations diverses, des panneaux d'exposition, des grilles, des vitrines, des éléments muséographiques ou du matériel informatique...

Nous voulons développer cette dynamique en permettant aux associations les plus modestes d'être représentées dans les manifestations auxquelles elles ne peuvent participer. Nous désirons également leur

donner les moyens de réaliser des expositions dans leurs communes et ce afin qu'elles puissent se faire connaître auprès du plus grand nombre.

L'U.G.A.M. est d'ores et déjà très présente sur le plan régional. D'ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter que M. Jean-Claude ANTONINI, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, vice-président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire, ait accepté d'en être le président d'honneur. Ne pouvait-on espérer plus grande reconnaissance ? Nul doute que ses encouragements seront une motivation supplémentaire dans la poursuite de nos actions.

On peut toutefois regretter que la Fédération Française de Généalogie n'ait pas encore jugé bon de nous reconnaître en lieu et place de l'ancienne union "de fait" qui n'avait d'existence que sur le papier. Gageons cependant que, convaincue du bien-fondé de cette dynamique initiative, elle le fera dans les prochains mois.

Dans ce premier bulletin de liaison, vous trouverez les statuts de l'Union, le compte rendu de la première réunion du Conseil d'Administration ainsi que les manifestations déjà programmées pour 2007. Vous pourrez également découvrir l'ensemble des activités proposées par les associations membre de l'U.G.A.M. Nous espérons que d'autres associations viendront nous rejoindre et ce, afin de donner un élan complémentaire et unanime à la promotion de la généalogie.

À tous et à toutes, au nom de l'U.G.A.M., je vous souhaite mes meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

**Pascal DOLLÉ , président de l'U.G.A.M.**

**Article 1 – Fondation :** Entre les sociétés fondatrices suivantes :

- l'association pour le Dictionnaire des Familles de l'Anjou représentée par sa présidente, Madame Taillandier Michèle, dont le siège social est fixé au 76, rue de la Picotière à Angers 49000, d'une part, et,
- la société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa région, représentée par son Président, Monsieur Gilles Crozemarie, dont le siège social est au 1, rue Lamarque à Cholet 49300, d'autre part,

Il est créé une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le décret du 16 août 1901, les textes d'application, les textes subséquents, et par son éventuel règlement intérieur, ayant pour dénomination :

Union Généalogique Anjou-Maine (ou U.G.A.M.)

**Article 2 – But :** Cette union a pour but :

- La coordination d'associations d'Anjou et du Maine à but non lucratif, ayant pour objet principal la généalogie, les recherches sur l'histoire des familles et des lieux, l'héraldique, l'onomastique, les sciences de l'histoire, l'édition de publications facilitant les recherches généalogiques et de toutes autres activités susceptibles d'aider au développement de la recherche généalogique, ainsi que la participation à la sauvegarde du patrimoine des archives.
- La représentation des dites associations auprès de la Fédération Française de Généalogie.
- La promotion de la recherche généalogique et des sciences connexes (organisation/participation à des colloques ; organisation / participation / patronage à des manifestations à caractère culturel), etc...

**Article 3 – Siège Social :** Le siège social de l'Union Généalogique Anjou-Maine (ou U.G.A.M.) est fixé à l'adresse suivante :

- Union Généalogique Anjou-Maine, auprès de l'Association pour le Dictionnaire des Familles de l'Anjou (A.D.F.A.), 76 rue de la Picotière – 49000 Angers.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Conseil d'administration.

**Article 4 – Composition :** L'Union se compose de :

- Membres fondateurs désignés dans l'article 1. Fondation
- Membres d'honneur : personnes physiques qui ont rendu des services signalés à l'Union. Ce titre est décerné par le Conseil d'Administration. Il dispense du paiement d'une cotisation mais ne donne pas droit au vote en Assemblée Générale.
- Membres titulaires : les associations ou cercles qui correspondent à l'article 2 des présents statuts, qui

sont affiliés à la Fédération Française de Généalogie.

- Membres correspondants : les associations, cercles ou personnes qui ne correspondent pas à la définition de l'article 2 mais qui ont des rapports privilégiés avec l'Union ou avec ses membres. Ils n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

**Article 5 – Admission :** L'admission des associations et des cercles en qualité de membres de l'Union est agréée par le Conseil d'Administration de cette dernière qui statue – à l'unanimité – lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'adhésion présentées.

L'affiliation à l'Union ne porte aucune atteinte ou entrave à l'indépendance et à l'autonomie des associations et des cercles qui continuent à se gérer suivant leurs propres statuts.

Les associations ou cercles postulants devront répondre aux conditions suivantes :

- être régis par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le décret du 16 août 1901, les textes d'application et les textes subséquents sur les associations et les cercles.
- n'avoir dans leurs statuts, leurs publications comme dans leurs actions aucun engagement de nature politique ou confessionnelle.
- se consacrer à des travaux de recherches et des publications concernant leur objet ainsi qu'en la promotion de la recherche généalogique et des sciences connexes.
- présenter un dossier de motivation.

**Article 6 – Démission – Radiation :** La qualité de membre de l'Union se perd par :

- retrait notifié par écrit au Président de l'Union trois mois avant la réunion de l'Assemblée Générale, si le membre (*personne physique ou morale*) estime que l'Union ne correspond plus aux buts qu'elle s'était proposée ou pour tout autre motif.
- la dissolution de l'association ou du cercle.
- le décès (*membre d'honneur à titre individuel ou membres correspondants*).
- la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif nuisant gravement à l'Union, après avoir entendu le membre ou l'association incriminée.

**Article 7 : Ressources – Dépenses :** Les ressources de l'Union comprennent :

- le montant des cotisations versées par les Associations membre, qu'elles soient fondatrices, Membres titulaires. Celui-ci est fixé chaque année par le Conseil d'Administration fonctionnant comme assemblée générale. La cotisation est fixe, et par association.
- des subventions des collectivités publiques,
- des résultats des ressources diverses émanant de son but (article 2)

- des dons en nature ;

Les fonctions des administrateurs sont assurées à titre bénévole. Toutefois, ils pourront recevoir, par décision du Conseil d'Administration, le remboursement des frais exposés à l'occasion d'une mission qui leur aurait été confiée par le Conseil d'Administration. Les administrateurs ne seront, en aucune manière, responsable sur leurs biens personnels d'actes de négligence ou de mauvaise gestion de l'Union, excepté le cas où ils se rendraient coupables d'actes visés par le Code Pénal.

**Article 8 – Conseil d'Administration :** L'Union Généalogique Anjou-Maine (U.G.A.M.) est administré par un Conseil d'Administration et par un Bureau.

Le Conseil d'Administration est constitué par un ou deux membres de chaque association, élus pour deux ans par celles-ci. Ils sont rééligibles. En cas de vacance, l'association qui a élu le membre disparu procède à son remplacement. En cas de changement de membre, l'association ou cercle concerné doit prévenir l'Union par écrit.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, un bureau composé de :

- un président, - un vice-président, - un secrétaire (\*), - un trésorier (\*),

(\*) : Ces deux postes pouvant être réunis sur la même personne.

- un représentant nommé pour représenter l'Union auprès de la Fédération Françaises de Généalogie. Ce poste est cumulable avec toute autre fonction au sein du Conseil d'Administration.

Les membres du Bureau sont élus et rééligibles pour deux ans par le Conseil d'Administration, à la majorité simple.

**Article 9 – Réunion du Conseil d'Administration :** Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres. Le Bureau se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, sur convocation du président.

**Article 10 - Représentation de l'Union :** Le président représente l'Union dans tous les actes de la vie civile ou administrative. Il ordonnance les dépenses et délègue obligatoirement ses pouvoirs au trésorier mais reste habilité à signer tout chèque bancaire ou postal. Il

## Pourquoi "Anjou-Maine" ? -----

Le 26 février 1790, l'Anjou a perdu un grand nombre de ses communes, absorbées par les départements limitrophes des Deux-Sèvres, d'Indre-et-Loire et majoritairement par ceux de la Mayenne et de la Sarthe (ces deux derniers composant la province du Maine).

Par ailleurs, pour les associations du Maine-et-Loire et de la Mayenne, actuellement fédérées au sein de la

peut donner délégation dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Lorsque le président est appelé à représenter l'Union en justice, en demandant, devant les juridictions de l'Ordre Judiciaire ou de l'Ordre Administratif, il doit être habilité en tant que demandant par une décision expresse du Conseil d'Administration. Cette habilitation - qu'il ne peut pas déléguer - doit être renouvelée pour chaque degré de juridiction (appel ou recours en cassation).

**Article 12 – Assemblée Générale :** Etant donné que l'Union est une fédération d'associations qui sont toutes représentées au Conseil d'Administration, c'est celui-ci qui remplira les fonctions d'Assemblée Générale lorsque la loi requerra de faire appel à celle-ci.

Dans le cas où le quorum, c'est-à-dire la moitié des membres, ne serait pas atteint, une seconde Assemblée Générale extraordinaire serait alors convoquée au moins vingt jours après la première. Cette deuxième Assemblée Générale extraordinaire délibérerait valablement quelque soit le nombre de membres présents.

**Article 14 – Règlement intérieur :** Un règlement intérieur peut-être établi par le Conseil d'Administration. Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points, non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Union.

**Article 15 – Modification des statuts :** Elle devra être préparée par le Conseil d'Administration, qui la décidera, fonctionnant en Assemblée Générale extraordinaire, après avoir fait valider le projet par chacune des associations membres.

**Article 16 – Dissolution :** En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

**Article 17 –** Tout membre de l'Union s'engage à respecter les présents statuts. Tout membre de l'Union qui en fait la demande reçoit un exemplaire des présents statuts.

Fédération Française de Généalogie, celles-ci sont intégrées dans une "circonscription" dite *Union d'Action Généalogique* dénommée, en ce qui les concerne, *U.A.G.21 – Anjou-Maine*.

En résumé, notre Union concerne l'Anjou historique à l'image de l'Union consœur dénommée *Union Généalogique de la Bretagne Historique*.

# 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'Administration le mardi 9 mai 2006 -----

## **Ordre du jour :**

- Personnes présentes et absentes excusées.
- Ouverture d'un compte chèques.
- Créations du logo et de la bannière de l'U.G.A.M.
- Choix et organisation pour la participation de l'U.G.A.M. à des prochaines manifestations.
- Rencontre entre les responsables de l'A.D.F.A. et de la S.L.A.
- Divers.

## **Procès verbal :**

**Personnes présentes :** M. Pascal Dollé, président – Mme Michèle Taillandier, secrétaire – M. Robert Taillandier, secrétaire adjoint.

**Personnes absentes excusées :** M. Marc Morin, vice-président – M. Gustave Bourreau, trésorier.

## **Ouverture d'un compte chèques :**

Suite aux démarches effectuées par Mme Michèle Taillandier, secrétaire, et après qu'elle eu obtenu l'accord verbal de Messieurs Pascal Dollé, président, et Gustave Bourreau, trésorier, la Banque Populaire Atlantique - agence du Nid de Pie à Angers - , représentée par M. Christophe Gay, son conseiller "clientèle auprès des particuliers", accepte l'ouverture d'un compte chèques au nom de l'U.G.A.M. Dans cette perspective, le président et le trésorier, seuls intéressés, doivent fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. La secrétaire accepte de servir d'intermédiaire entre les parties concernées pour faire aboutir au plus vite ces démarches administratives. Les parties présentes à cette réunion maintiennent leur position respective, à savoir que ce compte chèques ne sera approvisionné équitablement qu'en fonction des impératifs et/ou besoins de l'U.G.A.M. définis par le Conseil d'Administration.

## **Créations du logo et de la bannière pour l'U.G.A.M. :**

Les membres du Conseil d'Administration vont réfléchir et faire des propositions pour la création du logo de l'U.G.A.M. qui doit être impérativement représentatif de son but, considérant également que celui-ci sera la marque de ladite Union pour tous les documents administratifs qu'elle éditera sous quelque forme que ce soit.

Le secrétaire adjoint se propose de recenser toutes les idées afin de les mettre au mieux en application pour en ressortir un dessin qui sera soumis à tous les membres du Conseil d'Administration pour approbation. Dès l'adoption du logo, la bannière pourra être envisagée pour une longueur de 2 mètres.

## **Choix et organisation pour la participation de l'U.G.A.M. à des prochaines manifestations :**

Voici le programme retenu :

- Campénéac (56), les 29 et 30 juillet 2006 :  
Considérant que les deux associations acceptent de

participer, il a été convenu ce qui suit : deux membres de la S.L.A. installeront et tiendront le stand le samedi ; deux membres de l'A.D.F.A. assureront la journée du dimanche et se chargeront de désinstaller et de rapporter le matériel au siège de l'Union. Les tâches ayant été définies équitablement et considérant que les trajets et les plateaux repas reviendront à un coût à peu près équivalent pour les deux associations engagées, il est convenu que l'A.D.F.A. et la S.L.A. financeront distinctement les dits frais sans passer par le trésorier de l'Union. La secrétaire se charge de l'inscription préalable.

- Niort (79), les 23 et 24 septembre 2006 : Pour remercier l'A.D.F.A. qui a représenté la S.L.A. lors du Congrès régional de la Généalogie qui s'est tenu à Cesson-Sévigné (35) les 6 et 7 mai dernier, la S.L.A. se propose de présenter l'A.D.F.A. lors de cette manifestation niortaise. L'accord ainsi conclu entre les dites parties concernées permet de dégager l'Union de toute provision de financement. Le président se charge de l'inscription préalable.
- Le Plessis-Macé (49), les 14 et 15 octobre 2006 : L'A.D.F.A. organise la 7<sup>ème</sup> édition de ses *jours d'animations généalogiques* sur le thème : *Mémoires familiales*. De ce fait, son stand et celui de la S.L.A. seront communs et placés sous la bannière de l'Union. Il est entendu que chacune de nos associations présentes pourvoient à ses frais.
- Angers (49), les 18 et 19 novembre 2006 : Considérant que l'A.D.F.A. s'inscrit auprès de la ville d'Angers, organisatrice de ce *Forum de la vie associative* uniquement réservé aux associations établies en ladite ville, sa présidente, Mme Michèle Taillandier, va adresser son dossier en rectifiant la mention « A.D.F.A. » par « U.G.A.M. ». À cet effet, l'inscription qui doit être impérativement enregistrée pour le 12 mai prochain, est donc remplie de suite par les présidents des deux associations concernées. Un stand de 18 mètres carrés sous la bannière «U.G.A.M.» est demandé pour proposer une exposition sur le thème : *La généalogie au travers de la tradition, des us et coutumes en Anjou*. La S.L.A. accepte de fournir un mannequin et les éventuelles grilles manquantes pour l'exposition. L'A.D.F.A. va demander auprès des Archives départementales de Maine-et-Loire le prêt d'une vitrine. Étant convenu que l'accord de la ville d'Angers à ce dossier ne sera probablement pas rendu avant la rentrée de septembre, l'A.D.F.A. et la S.L.A. n'arrêtent pas encore le planning pour les bénévoles et comment sera supporté le coût de cette manifestation par lesdites associations.
- Vertou (44), le 14 et 15 avril 2007 : l'A.D.F.A. et la S.L.A. acceptant toutes les deux de participer à la 2<sup>ème</sup> biennale : *Ciel ! Nos « Ayeux »*, c'est sous la bannière d'U.G.A.M. que la secrétaire est chargée de

renvoyer le dossier d'inscription. L'organisation et le partage des frais (trajets – plateaux repas) seront définis ultérieurement lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

### **Rencontre entre les responsables de l'A.D.F.A. et de la S.L.A.**

La secrétaire et le secrétaire adjoint proposent au président une rencontre amicale et conviviale, sous la forme d'un pique-nique, entre les responsables des deux associations : pour l'A.D.F.A., membres du Bureau et membres Chercheurs ; pour la S.L.A., membres du Bureau de la section « Généalogie » et membres du Conseil d'Administration.

Pour cette formule, le président se propose de choisir un lieu attrayant à Cholet. En cas de mauvais temps, il est convenu que le siège de la section « Généalogie » de la S.L.A. sera mis à la disposition de ce groupe (12 avenue Foch). La date envisagée avant sondage auprès des intéressés est le dimanche 25 juin 2006, à

11 h 30. Pique-nique, jeux extérieurs (boules de pétanques, badminton, jeu de palets, cartes, etc.) seront apportés par les inscrits. La secrétaire se charge de rédiger l'invitation.

### **Divers :**

1°) Le président propose de créer une lettre d'information pour l'U.G.A.M. et de l'insérer dans les revues respectives des 2 associations. Cette réflexion est à approfondir, notamment au regard d'un titre et du (des) rédacteur(s) de ce bulletin.

2°) M. Pascal Dollé, en sa qualité de responsable de la section « Généalogie » de la S.L.A., remet son pouvoir à Mme Michèle Taillandier, présidente de l'A.D.F.A., qui assistera, avec son secrétaire, M. Robert Taillandier, à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Généalogie prévue le 20 mai 2006, à Paris.

## **É**vénements passés -----

### **Pique-nique sur les bords de la Moine, le 9 juillet 2006**



Malgré un temps quelque peu maussade pour cette période estivale, l'Union Généalogique Anjou-Maine a organisé le 9 juillet, son premier pique-nique

sur les bords de Moine, dans le magnifique cadre de La Séguinière.

Siégeant à Angers depuis sa création le 18 avril 2006, l'U.G.A.M. a souhaité offrir, dans un premier temps à ses membres responsables et chercheurs, l'opportunité de mieux se connaître et d'échanger « autrement ».

La Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa région fondée en 1881, reconnue d'Intérêt Général, et l'Association pour le Dictionnaire des Familles de l'Anjou créée en 1997, reconnue à caractère historique d'Intérêt Général, fondatrices de l'U.G.A.M, veulent œuvrer dans un esprit fédérateur pour le courant généalogique associatif et mutualiser leurs moyens afin de favoriser, notamment, une représentation accrue dans le maximum de manifestations pour faire rayonner l'Anjou (historique) dans ce domaine.

### **11<sup>ème</sup> édition du Forum de la vie associative ou Agora à Angers, le 18 novembre 2006**

Le 18 novembre dernier, la section « Généalogie » de la S.L.A. de Cholet était présente aux cotés de l'A.D.F.A. lors de la 11<sup>ème</sup> édition du *Forum de la vie associative* d'Angers. C'est grâce à son appartenance à l'Union que l'association choletaise s'est vue ouvrir les portes d'une manifestation réservée uniquement aux associations d'Angers.

La mutualisation des moyens et des richesses tant de la Société des Sciences Lettres et Arts de Cholet et de sa Région que de l'Association pour le Dictionnaire des Familles de l'Anjou, cofondatrices de l'Union, s'est concrétisée par un stand remarqué pour la beauté et la rareté des documents et objets exposés et ce, pour le plus grand plaisir du public.



Des coiffes anciennes, des cartes postales, des photographies, des mannequins en tenues d'époques et autres documents ou objets étaient présentés parmi deux expositions : la première, *Enquêtes sur les aïeux* expliquait comment réaliser son arbre généalogique, et la seconde, concernait *Les baptêmes, mariages et sépultures sous l'Ancien Régime*.

Lors de cette manifestation, la présidente de l'A.D.F.A. a remis à M. Jean-Claude ANTONINI,

## Agenda

---

**Assemblée Générale de l'A.D.F.A. :** Celle-ci aura lieu **le samedi 27 Janvier 2007** à 14 h, dans la salle mutualisée du nouveau relais-mairie du Lac de Maine, à Angers avec notamment, à l'ordre du jour, le renouvellement du Conseil d'Administration.

**Conseil d'Administration de l'U.G.A.M. :** Prochaine réunion programmée pour **le samedi 3 février 2007**, au siège de la section « Généalogie » de la S.L.A., à Cholet, à 15 h 30.

À l'invitation de M. Jacky Pineau, président du Musée des coiffes des Ponts-de-Cé, l'U.G.A.M. **animera un atelier de généalogie** principalement orienté vers l'initiation à la paléographie et les recherches sur internet, lors **des Assises fédérales du groupe Folklorique de la province de l'Anjou** - Les Plantagenêts, compagnon de Marc Leclerc (poète patoisant angevin) -, qui se tiendront le **25 mars 2007** dans la salle de l'École de Musique, proche du château, aux Ponts-de-Cé.

**14 et 15 avril 2007 :** Vous pourrez retrouver l'Union Généalogique Anjou-Maine à la prochaine biennale organisée par l'Association Généalogique Vertavienne intitulée : *Ciel ! nos Ayeux*, qui aura lieu à la salle « Sèvre-et-Maine » de Vertou (44).

**10 mai 2007, à 20 h :** Table ronde organisée par la Bibliothèque municipale d'Angers, à la bibliothèque

maire d'Angers, sa généalogie dont les huit quartiers avaient été reportés sur l'Arborescence généalogique *Le Palétuvier*, arbre conçu par Mme Michèle Taillandier, dont les ancêtres sont placés dans les racines : voir le site <http://www.GeneaConcept.fr/>.

Pour plus d'informations liées à cette manifestation, vous pouvez consulter le site : [http://www.geneadic.com/anim\\_forum/rep\\_forum.htm](http://www.geneadic.com/anim_forum/rep_forum.htm) sur lequel figurent les photographies.

St Nicolas d'Angers (47 rue St-Nicolas), pour présentation des diverses associations angevines œuvrant dans le domaine de la généalogie.

**18 - 19 et 20 mai 2007 :** L'U.G.A.M. est inscrite au **Salon de la Généalogie**, organisé par le Centre Généalogique de Touraine, qui se tiendra dans le cadre du 19<sup>ème</sup> Congrès national, au Centre international de Congrès de Tours "Vinci" (26 boulevard Heurteloup, 37000 Tours). Renseignements: Centre Généalogique de Touraine, 11 bis rue des Tanneurs - 37000 Tours.

Courriel : [cgdt37@wanadoo.fr](mailto:cgdt37@wanadoo.fr)

Site internet : <http://tourainegenealogie.org>

**2 juin 2007 (après-midi) :** Animation par l'U.G.A.M. d'un atelier d'initiation à la généalogie à la bibliothèque St-Nicolas d'Angers.

**2 juin 2007 :** **Sortie annuelle de la section « Généalogie » de la S.L.A. de Cholet** ayant pour thème : *Sur les pas du deuxième généralissime des armées vendéennes avec le général Gigost d'Elbée*.

**9 juin 2007 (après-midi) :** Animation par l'U.G.A.M. d'un atelier d'initiation à la généalogie à la bibliothèque St-Nicolas d'Angers.

**21 et 22 juillet 2007 :** Manifestation généalogique organisée à Campénéac (56) par la "Librairie de la Voûte", de Paris.

## Remerciements

---

Nous remercions tout particulièrement et vivement Monsieur Jean-Claude ANTONINI, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, vice-président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire, d'avoir accepté la présidence d'honneur de l'U.G.A.M.

Extrait du courrier de Monsieur le Maire :

*« Vous œuvrez en effet très utilement dans le domaine généalogique, historique, et patrimonial et c'est toujours de façons élogieuses qu'on me rapporte le contenu de vos journées d'animations généalogiques, comme la dernière qui s'est tenu au Plessis-Macé. »*



Découverte et commentaires par M. Jean-Claude ANTONINI, maire d'Angers, de sa généalogie.